

Cyber-assurances

Quels évènements, quels impacts et quelles solutions ?



Thermoformer
La filière du thermoformage

Audit, Courtage et Assurance

Bureau : 19 rue Louis Guérin-69100-VILLEURBANNE-BP 2049 – 04 78 93 51 62 – contact@audias.com - www.audias.com

SARL au capital de 8000€ - RCS LYON B 443 515 366 00013 NAF 672 Z Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous la référence : 07.005.980

Garantie Financière et Assurance de Responsabilité professionnelle conformes aux articles L530.1 et L530.2 du Code des assurances

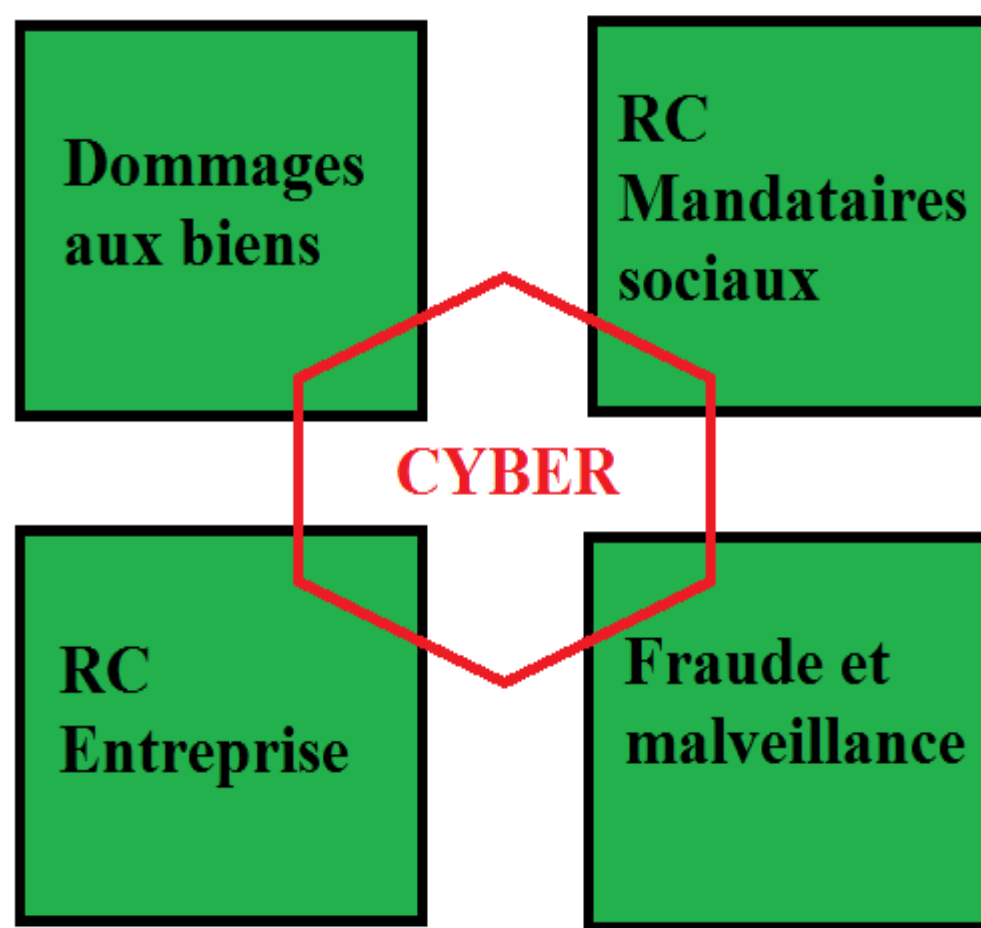
Objectifs du contrat Cyber

- Couvrir les frais consécutifs à une atteinte aux données numériques et notamment :
 - Les dommages et intérêts versés aux tiers,
 - Frais et honoraires de prestataires (avocat, expert informatique, consultant en gestion de crise, ...),
 - La perte d'exploitation en cas d'interruption de l'activité de l'assuré,
 - Les amendes et sanctions infligées par les régulateurs.
- C'est avant tout la couverture des dommages immatériels

Définition de la malveillance informatique

- *C'est le fait d'accéder ou de se maintenir, frauduleusement dans un système informatique ou le fait de supprimer, d'introduire ou de modifier frauduleusement, des données dans un système informatique, ou le fait d'entraver, d'altérer ou de fausser frauduleusement, le fonctionnement d'un système informatique (suivant les articles du Code pénal 323.1 à 323.7). Font partie de la malveillance informatique l'attaque par déni de service, ainsi que toutes infections informatiques de type virus, cheval de Troie, bombe logique,..., introduites clandestinement ou accidentellement dans le système informatique.*

Une couverture
déjà
partiellement
acquise **selon**
les dommages



Atteinte aux informations

Evénements	Impacts	Garanties
Virus, vers		Les frais d'expertise et d'assistance informatique
Attaque par déni de service	•Entrave au fonctionnement	Les frais de reconstitution des données
Erreur humaine	•Indisponibilité des données	Les frais supplémentaires d'exploitation
Effet du courant	•Destruction des données	Les frais de protection juridique
	•Altération des données	Les frais de re-référencement de site internet Perte d'exploitation

Vol des données personnelles

Evénements	Impacts	Garanties
Malveillance informatique	•Réputation •Recours en justice •Recours des instances (CNIL) entraînant une amende	Les frais d'expertise et d'assistance informatique
Erreur humaine		Frais de protection juridique
Vol		Frais de notification
Dommmage matériel		Frais de surveillance
		Frais de communication

Cyber rançonnage

Evénements	Impacts	Garanties
Malveillance informatique	<ul style="list-style-type: none">• Arrêt de l'activité• Entrave au fonctionnement• Indisponibilité des données	<ul style="list-style-type: none">Les frais d'expertise et d'assistance informatiqueFrais de protection juridiqueFrais de traitementFrais de surveillance

Le paiement des rançons

Assurable ou non assurable ?

- Conformément aux articles 6 et 1162 du Code Civil (sanctionnant ce qui contrevient à l'ordre public), et aux articles 421-2-2 du Code Pénal (définissant les actes de terrorisme) la garantie du paiement des rançons est illicite sur le Territoire Français.
- Néanmoins certains assureurs étrangers n'appliquent pas ces règles et procèdent au règlement des rançons ou à l'avance lorsque les experts dépêchés sur place ne parviennent pas à rétablir les données.

La Responsabilité civile

- Réparation des dommages immatériels causés aux tiers du fait de l'atteinte aux données, vol des données, manquement aux obligations de notification, publication portant atteinte à l'image d'un tiers ou d'une personne sur vos réseaux,

Les principales exclusions

- Les sinistres rendus possibles par l'absence de système de protection antivirus et firewall mis à jour régulièrement et activé en permanence, ou par une défaillance dans la protection de votre système informatique, à laquelle vous n'auriez pas remédiée alors que vous en aviez connaissance.
- Les sinistres résultant de l'utilisation de logiciel acquis illégalement, sauf si son utilisation l'est à votre insu.
- Les sinistres successifs dus à une même cause, pour autant que des recommandations en matière de prévention pour éviter la reproduction du sinistre vous aient déjà été notifiées, mais n'aient pas été mises en œuvre.

2 exclusions importantes

Fraude/Malveillance informatique

- Le cyber détournement de fond commis notamment par ou avec **la complicité d'un préposé**

Piratages des lignes téléphoniques

- Surfacturation téléphonique suite à malveillance informatique

Cyber détournement

Evénements	Impacts	Garanties
l'escroquerie (articles 313-1 à 313-2 du code pénal)	•Pertes pécuniaires	Les frais d'expertise et d'assistance informatique
l'abus de confiance (articles 314-1 à 314-4 du code pénal)		Frais de protection juridique
		Remboursement des pertes pécuniaires
les faux ou usage de faux (articles 441-1 à 441-8 du code pénal)		